
RAPPORT ANNUEL

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

31 DECEMBRE 2021

Code LEI : 9695007NTMYPQ0DC2542

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	13
Déontologie	17

COMPTES ANNUELS 21

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1 – Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OPC d'OPC : Moins de 10 % de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS est un FCP dont l'objectif est d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée, une performance liée à un portefeuille investi en actions de sociétés internationales en privilégiant des entreprises qui prennent en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR

INDICATEUR DE REFERENCE

L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds majoritairement dédié à un univers thématique spécifique ne trouvant aucun équivalent dans les indices existants. Une telle comparaison ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur.

L'indice sélectionné ci-dessous n'est donc pas représentatif du profil de risque supporté par le FCP mais est un indicateur de comparaison à posteriori possible :

STOXX Global 1800, indice de référence global, calculé dividendes nets réinvestis.

Ticker Bloomberg : SXW1R Index.

L'indice STOXX Global 1800 est calculé par Stoxx à partir de ses trois indices régionaux : le STOXX Europe 600, le STOXX North America 600 et le STOXX Asia / Pacific 600. Chacun des 3 indices régionaux est composé de 600 valeurs sélectionnées au sein de la zone géographique en fonction de leur flottant et de leur liquidité moyenne. L'indice est libellé en Euros.

La gestion du FCP ne suivant pas une gestion indiciaire, la performance du Fonds pourra s'écarter de cet indice de référence tant à la hausse qu'à la baisse.

Information concernant l'indicateur de référence utilisé par le Fonds effectuée en conformité avec les dispositions du Règlement UE 2016/1011.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles sur le site internet de l'administrateur : <https://www.stoxx.com/indices>

A la date de la dernière mise à jour du présent Prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, STOXX Ltd, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA est disponible sur le site suivant : https://registers.esma.europa.eu/publication/searchRegister?core=esma_registers_bench_entities.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion a mis en place les dispositions nécessaires en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP MAM Transition Durable Actions est investi au travers d'un processus de sélection basé sur des critères qui favorisent une transition vers une économie durable. Il met en œuvre une stratégie ISR en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement.

A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

Après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées par la société de gestion comme les plus néfastes à l'environnement, le processus de gestion prend en compte la thématique de transition vers une économie durable au travers de trois catégories d'indicateurs (Solutions, Best performance, Best effort). Il réduit ensuite l'univers par la prise en compte de critères ESG. Enfin, une analyse financière aboutit à la construction et la gestion du portefeuille.

Exclusions

Dans le cadre de sa gestion discrétionnaire, le fonds pratique une démarche d'exclusion qui cible les émetteurs dont au moins 5% du chiffre d'affaires est réalisé dans l'extraction de charbon, pétrole, la production d'électricité à partir du charbon, ainsi que dans la production de pesticides, de tabac ou d'OGM.

Prise en compte de la thématique « transition vers une économie durable »

Pour prendre en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, la sélection s'articule autour de trois catégories d'indicateurs :

Un émetteur est éligible lorsqu'il appartient à au moins une catégorie d'indicateurs.

« Solutions » :

Sélection d'émetteurs dont l'offre de produits ou services apporte des solutions en faveur d'une économie bas carbone et prenant en compte les enjeux de la biodiversité (ex : énergies renouvelables et bas carbone, traitement de l'eau et des déchets...). Des critères d'exposition significative de ces activités ont été définis :

50% du chiffre d'affaires généré sur une ou plusieurs solutions vertes, ou,

50% du mix énergétique provenant des énergies renouvelables, ou,

50% des surfaces du portefeuille immobilier ayant obtenu une certification environnementale.

« Best Performance » :

Sélection d'émetteurs dont la performance carbone (évaluation de leur intensité carbone) leur permet de figurer parmi les mieux positionnées dans leur secteur pour prendre en compte le scénario 2°C défini dans l'Accord de Paris, lors de la COP21 en 2015.

Les entreprises sélectionnées sont exclusivement celles qui sont présentes dans les indices bas carbone (ex : Low carbon europe, 100 ...).

Cet axe d'analyse procède d'une approche « best-in-class » liée à l'évaluation de la politique climatique des entreprises.

En utilisant cette évaluation, seuls les 100 premiers émetteurs au sein des 600 plus grosses capitalisations européennes peuvent y figurer.

« Best Effort » :

Sélection d'émetteurs présents dans des secteurs carbo-intensifs (activités intenses en émissions de gaz à effet de serre) qui sont déjà engagés dans une transformation de leur modèle économique vers une économie bas carbone.

La sélection s'appuie sur la méthodologie « Science based targets » (<https://sciencebasedtargets.org/>) qui permet la sélection

d'entreprises ayant fixé des objectifs d'alignement avec un scénario 2°C

d'entreprises exposées aux solutions environnementales mais en dessous du seuil de 50% de leur chiffre d'affaires

d'entreprises ayant fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de :

- lutte contre le changement climatique
- de préservation des ressources naturelles
- d'intégration de l'économie circulaire dans leur activité.

(Exemples : objectif affiché de réduction CO₂, intégration de l'objectif climatique dans la rémunération des dirigeants...).

Cette catégorie représentera un maximum de 25% de l'actif net.

Ces catégories d'indicateur, sont retranscrites dans une grille d'analyse développée par Meeschaert Asset Management.

Cette grille d'analyse combine la réflexion par catégorie d'indicateur avec la prise en compte de plusieurs thématiques environnementales, considérant l'organisation opérationnelle de l'émetteur, et plus spécifiquement l'impact de son offre dans la catégorie d'indicateur « solutions ».

Parmi ces thématiques environnementales, figurent à titre d'exemples:

Lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables et bas carbone, efficacité énergétique, mobilité durable...)

Protection du capital naturel et de la biodiversité (écoconception, préservation des ressources naturelles, durabilité de la chaîne d'approvisionnement...)

Préservation de l'eau (traitement, distribution, réduction de la consommation...)

Alimentation et agriculture durable (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...)

De façon consultative, un comité d'experts indépendants, sous l'égide de la Fondation GoodPlanet, du Fonds de Dotation pour la Biodiversité et en partenariat avec l'association I4CE, se réunit plusieurs fois par an pour apporter un éclairage spécifique sur des thématiques environnementales. Le comité d'expert permettra à la société de gestion de valider et de faire évoluer sa grille d'analyse ainsi que les indicateurs de reporting du Fonds.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

Prise en compte des critères ESG

De façon transversale et systématique, la société de gestion en effectuant une analyse complémentaire, apprécie de manière contraignante les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs selon des critères matériels préalablement définis en fonction des caractéristiques des émetteurs (activité, taille, implantation géographique).

Les émetteurs investissables devront répondre à ces critères en démontrant que leurs pratiques n'entravent pas le développement économique, environnemental et humain durable (par exemple : politique de santé et de sécurité, conditions de travail, ...). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis de leur chaîne d'approvisionnement et des communautés locales. L'équipe ISR enrichit son analyse par une veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises:

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être supérieure à 90%. Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en pourcentage de l'actif net. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Pour réaliser ces analyses, Meeschaert Asset Management utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestataires suivants :

Analyses ESG : Vigeo Eiris, Ethifinance et Sustainalytics

Evaluation de la contribution aux Objectifs du Développement Durable des Nations-Unies (ODD) : ISS Oekom

Analyse de la gouvernance et des résolutions proposées aux Assemblées Générales : Proxinvest et ECGS.

Analyse financière

Une fois l'univers thématique et ISR constitué par le département de recherche ISR de la société de gestion, l'analyse financière est basée sur les critères suivants : Notre approche est une gestion active de convictions, sans a priori de style, ni de taille. Notre processus de gestion donne la priorité à la micro-économie et aux fondamentaux économiques des sociétés. Notre sélection de valeurs repose à la fois sur des critères quantitatifs (rentabilité des capitaux investis, structure et solidité financière,...) et sur des critères qualitatifs (analyse du secteur d'activité de l'entreprise et son environnement concurrentiel). Le Fonds privilégie les entreprises avec une dynamique espérée forte du chiffre d'affaires et des bénéfices selon l'analyse de l'équipe de gestion. La valorisation n'est pas le critère prépondérant dans la sélection des sociétés.

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatifs (performances historiques, méthodologie extra financière, volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatifs (qualité de la société de gestion,

processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Le portefeuille est exposé à hauteur de 75% au moins sur les marchés actions sans privilégier de zone géographique.

Le risque de change pourra porter sur 100% de l'actif net.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 20% de l'actif net.

Actifs (hors dérivés intégrés)

- Actions :

Le portefeuille est investi au moins à 75 % de l'actif net en actions internationales de toute capitalisation boursière, sans privilégier de zone géographique.

La gestion peut, à hauteur maximum de 20 % de l'actif net, concerner des actions des pays émergents.

Elle peut également avoir recours aux actions de petites capitalisations boursières à hauteur de 10% de l'actif net.

- Titres de créances, instruments monétaires et obligations :

A titre accessoire, le Fonds peut investir sur les titres de créances négociables et les obligations d'état ou d'émetteurs privés.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le Fonds pourra investir dans des titres à caractère spéculatif non notés ou notés "High Yield" sans privilégier de zone géographique. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les investissements sur des produits de taux ne seront mis en œuvre que dans les situations où la stratégie globale d'investissement de la société de gestion considère les marchés d'actions baissiers sur une période durable.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés (bancaires, assurance ou hybrides à hauteur de 10% de son actif net.

Le fonds n'aura pas recours à des obligations contingentes convertibles.

- Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle : entre 0 et 10 % de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessus, la SICAV pourra détenir des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire (TCN et/ou OPCVM et/ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle).

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition. Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants:

- Nature des marchés d'intervention :
 - ◆ Réglementés
 - ◆ Organisés
 - ◇ De gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - ◆ Action
 - ◇ Taux
 - ◆ Change
 - ◇ Crédit
 - ◇ Autres risques (à préciser)

- Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.
 - ◆ Couverture
 - ◆ Exposition
 - ◇ Arbitrage
 - ◇ Autres natures

- Nature des instruments utilisés :
 - ◆ Futures
 - ◆ Options
 - ◇ Swaps
 - ◇ Change à terme
 - ◇ Dérivés de crédit
 - ◇ Autres natures (à préciser)

- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - ◇ Couverture du risque de taux
 - ◇ Couverture du risque de crédit
 - ◆ Couverture du risque actions
 - ◆ Couverture du risque de change
 - ◆ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions et change (sans surexposition)
 - ◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques actions ou change.

Les options sur les marchés à terme de change sont utilisées pour protéger le portefeuille contre une baisse de la devise ou reconstituer une position synthétique.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

Dépôts

Néant.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM qu'elle gère est : la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est exposé à divers types de risques qui en raison de la diversité des sous-jacents utilisés, se matérialisent rarement simultanément.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque action : Le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les titres d'émetteurs issus des marchés des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux dérivés : Le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires : Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10% de son actif :

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 10 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petites capitalisations /small cap : les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques (capitalisations boursières < 150 millions d'euros) peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Les petites capitalisations négociées sur Alternext ou sur le marché libre (marché non réglementé), qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et qui sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidités sont, en général, plus volatiles que les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de taux : le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux remontent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque lié aux titres de créances subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Garantie ou protection

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

| COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit

2 – Politique d'investissement

a. Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année 2021 a été une bonne année pour les marchés financiers qui ont été portés par une croissance économique solide, des banques centrales accommodantes qui ont maintenu les taux sur des niveaux bas et des excellents résultats d'entreprises. Cette conjonction de facteurs a une nouvelle fois poussé les investisseurs vers les actifs risqués et notamment les actions.

Pour 2021, la croissance mondiale devrait atteindre +5,7%, niveau le plus haut enregistré depuis 1973 qui met en exergue le rebond rapide de l'économie à la suite de l'impact de la pandémie en 2020. Il existe d'importantes disparités entre les secteurs, les activités dites de « réouverture » souffrent par exemple de l'évolution de l'épidémie et l'apparition de nouveaux variants à travers le monde, ainsi les secteurs comme le tourisme, le voyage et les loisirs continuent de souffrir tandis que la demande pour les biens de consommation a été exceptionnellement forte.

Le niveau d'emploi reste faible comparativement à son niveau d'avant crise aux US où l'on parle de « grande démission », tandis qu'il est déjà revenu sur ses niveaux pré crise dans la Zone Euro et au Royaume-Uni.

L'inflation a été au centre de l'attention des investisseurs tout au long de l'année 2021 dans l'ensemble des pays du monde et a systématiquement surpris à la hausse. La réouverture des économies, la forte consommation de biens de la part des ménages et la désorganisation des chaînes d'approvisionnement des entreprises explique en grande partie cette poussée inflationniste. S'ajoute à cela un effet de base important car l'inflation est mesurée par rapport au prix de l'année précédente, les prix des biens et des services étaient exceptionnellement bas durant les confinements de 2020. Enfin, les prix de l'énergie ont connu un mouvement fortement haussier en 2021 en raison de plusieurs éléments (réouverture, vent faible, hiver froid).

Les banques centrales sont restées largement accommodantes en 2021 avec des bilans qui ont augmenté de 2 trillions de dollars malgré la montée de l'inflation, qualifiée de transitoire par les banquiers centraux. A noter que certaines banques centrales des pays émergents ont opéré un resserrement monétaire (Brésil, Turquie), pour des raisons spécifiques.

Au niveau micro économique, 2021 a été une très bonne année pour les résultats d'entreprises avec des bénéfices qui ont été systématiquement révisés à la hausse par les analystes. En Europe, les bénéfices des entreprises devraient croître de +64% par rapport à 2020 alors que le consensus attendait « seulement » +20% en début d'année. Cela démontre la forte résilience des entreprises, leur capacité à se restructurer et à protéger leurs marges. Si la croissance bénéficiaire a été positive dans l'ensemble des zones, elle a été exceptionnellement importante dans les pays exportateurs de matières premières comme la Brésil ou la Russie, à l'inverse, elle a été plus faible en Chine en raison de la reprise en main de l'économie par le gouvernement.

D'un point de vue boursier, la forte reprise économique, les banques centrales accommodantes et les bons résultats d'entreprises ont largement profité aux marchés actions. La performance des marchés ressort assez homogène entre les zones contrairement à 2020, la corrélation a été forte entre révisions à la hausse des BPA et performances des marchés. Le CAC 40 a connu une très bonne performance, bénéficiant de sa surpondération en valeurs du luxe (LVMH, Hermès, Kering, L'Oréal), l'indice a ainsi terminé l'année 2021 au-delà des 7100 points (+28,85% sur l'année), marquant un plus haut historique. Sur la période, les petites et moyennes capitalisations ont sous-performé les larges : le CAC Mid & Small affiche +16,49% en 2021 et le CAC Small +22,85%. L'une des particularités de l'année 2021 se situe au niveau de la faible volatilité, les corrections boursières ont été très faibles en nombre et en ampleur. Si l'on prend l'exemple de l'Eurostoxx 50 (+21% sur l'année), la correction la plus importante a eu lieu fin novembre lors de la découverte du variant Omicron, l'indice a alors perdu -7,7% entre son point haut et son point bas. Plus tôt dans l'année l'indice a connu seulement 3 mini corrections de l'ordre de -4% à -5%.

Si les multiples de valorisation ont débuté l'année sur des niveaux très tendus, ils se sont largement dégonflés à mesure que les attentes de BPA ont été révisées à la hausse. Ainsi le PE forward 12 mois de l'indice Stoxx Europe 600 est revenu sur sa moyenne 2015-2021 à 15x.

b. Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Le fonds MAM Transition Durable Actions a clôturé l'année avec une performance de +15,60% pour la C et +19,24% pour la part I. Après les années 2019 et 2020 extraordinaires pour la transition énergétique, écologique et sociale, l'année 2021 a été plus mesurée. La thématique a néanmoins continué de bénéficier des plans de relance mondiaux et des objectifs de neutralité carbone mis en place par les grandes zones économiques mondiales. Elle a également profité des annonces et engagement pris lors de la COP26.

Le fonds a connu une forte collecte passant de 75 millions d'euros d'encours à fin 2020 à plus de 93 millions d'euros fin 2021. Cela a nécessité un investissement soutenu tout au long de l'année.

La stratégie d'allocation par poche est restée assez stable au cours de l'année avec 60/70% de sociétés « Solutions », 10/15% de « Best Effort » et 10/15% de « Best Performance ». En ce qui concerne l'allocation géographique, le fonds a maintenu son exposition aux Etats-Unis à environ 40% tandis que l'Europe représente le reste. Du côté des thématiques, le fonds a conservé sa forte exposition à la préservation et au traitement de l'eau ainsi qu'aux énergies renouvelables et bas carbone. Par ailleurs, la thématique bâtiments et rénovation est apparue (6% du portefeuille à fin 2021) afin d'accompagner les investissements pour rénover les passoires énergétiques.

MAM Transition Durable Actions a débuté l'année avec une poche de cash d'environ 10% lui permettant de saisir des opportunités au cours du premier semestre sur des valeurs de la transition ayant fortement baissé. A la fin du premier semestre, l'exposition actions s'élevait à 98% et s'est maintenue autour de ce niveau jusqu'à la fin de l'année.

Durant le premier trimestre, le fonds a renforcé son exposition à des valeurs cycliques afin de profiter de la réouverture des économies : Tetra Tech (société de conseil offrant des solutions d'ingénierie sur les questions d'eau, d'environnement et de durabilité pour le gouvernement américain, idéalement positionnée pour profiter du plan de relance de J. Biden) et Hydrogen Refueling Solutions (IPO - spécialiste des stations de ravitaillement en hydrogène) ont fait leur entrée en portefeuille. Les positions en Veolia Environnement, Linde, Vestas, Kingspan, Alstom ont été renforcées. A l'inverse le fonds a allégé son exposition aux valeurs ayant fortement performé en 2020 dans une logique de prise de profits : ASML, EssilorLuxottica ont été allégées. La position en Akasol est sortie du portefeuille à la suite de l'annonce d'OPA de la part de l'américain BorgWarner avec une prime de 20%.

Au second trimestre, le fonds a renforcé son exposition à la thématique santé et bien-être dans la poche Best Performance avec les initiations de Novo Nordisk, Alcon et AstraZeneca. L'exposition à la thématique solaire a été renforcée à travers SolarEdge Technologies et FirstSolar sur des niveaux intéressants. A l'inverse, Plastic Omnium a été cédée dans la mobilité durable, l'équipementier automobile souffre de tensions sur la chaîne d'approvisionnement qui pourraient durer dans le temps (pénuries de semi-conducteurs, inflation du prix des matières premières). Orsted a également été vendue en raison des craintes sur les taux de rendements des projets de l'éolien offshore.

Durant la seconde moitié d'année, la thématique de la préservation et du traitement de l'eau aux Etats-Unis a été renforcée avec Tetra Tech, California Water Services, American Water Works, Essential Utilities. La perspective de vote du plan de Joe Biden « Build Back Better » favorise fortement les sociétés exposées aux infrastructures US. Le titre Infineon Technologies a fait son entrée en portefeuille dans la thématique de l'efficacité énergétique, dans le contexte de pénurie de semi-conducteurs, la société améliore son pricing power et ajoute des capacités de production grâce à sa nouvelle usine à Villach. A l'inverse, le fonds a pris des profits sur certaines valeurs de consommation ayant fortement progressé à l'image d'EssilorLuxottica et de Givaudan. La position en McPhy a été cédée à la suite de l'annonce d'une fuite de potasse sur l'un de ses électrolyseurs en Allemagne qui pourrait entraîner une révision de l'ensemble des électrolyseurs en circulation. A la fin du troisième trimestre, le titre Suez a été cédé consécutivement au rachat par Veolia.

Dans le même temps, le fonds a participé à l'augmentation de capital de Veolia Environnement à la suite du rachat de Suez pour créer le leader mondial du traitement de l'eau et des déchets.

Au quatrième trimestre, deux acteurs français de la transition ont fait leur entrée en portefeuille. Tout d'abord, Michelin dans la mobilité durable, la société est bien positionnée pour équiper la majorité des véhicules électriques avec ses pneus haut de gamme et technologiques, le groupe se développe également sur le marché porteur de l'hydrogène (la pile à combustible) à travers une JV avec Faurecia baptisée Symbio. Et Schneider Electric dans l'efficacité énergétique, plus de 70% des revenus du groupe sont alignés avec la transition durable à travers l'efficacité énergétique et l'automatisation industrielle, ces segments voient leur croissance s'accélérer avec la mise en place des plans de relance. En fin de trimestre, le leader mondial de la chimie de construction Sika a été initiée à la suite de l'acquisition de MBCC. Il s'agit d'une acquisition transformante et relative de plus de 20% sur les BPA 2022. Sika renforce ainsi sa présence sur les mégas tendances que sont les infrastructures et la rénovation énergétique et devrait bénéficier à plein des plans de relance en Europe et aux US. A l'inverse, plusieurs positions ont été sortie du portefeuille : Umicore a été cédée en raison des difficultés que rencontre la société sur ses différents segments qui devraient peser sur les marges en 2022-2023. Dans l'éolien, Siemens Gamesa et Vestas ont été vendues en raison de l'augmentation du coût des matières premières affectant les marges des fabricants de turbines. En fin d'année, la position en Novo Nordisk a été allégée à la suite de l'annonce faite par la société d'un problème d'approvisionnement pour ses stylos Wegovy sur le marché américain qui affectera l'offre au premier semestre 2022. Wegovy est un médicament prometteur pour lutter contre l'obésité et qui a été approuvé en 2021 par la FDA.

c. Perspectives - vision des possibilités futures de l'OPC.

Les thèmes ayant animé 2021, à savoir l'évolution de l'épidémie et l'intensité des pressions inflationnistes, vont persister en 2022 et devraient à nouveau être des éléments décisifs sur les marchés en 2022. Cette nouvelle année commencera avec probablement de nouvelles restrictions à venir pour faire face au variant Omicron en attendant que la campagne de vaccination pour la 3^e dose fasse ses preuves. Il faudra en outre scruter les prochaines publications d'inflation, ainsi que l'évolution des relations entre les Etats-Unis et la Chine.

Parmi les autres risques identifiés, les élections en France peuvent être source de volatilité tout comme les tensions géopolitiques autour de l'Ukraine et Taiwan.

La dynamique de reprise économique ne devrait toutefois pas s'essouffler à court terme avec des Banques Centrales attentives au moindre dérapage dans les publications macro-économiques et des plans de relance qui vont être progressivement déployés. Ce qui conforte notre optimisme pour les actifs risqués à l'aube de cette nouvelle année.

Les thématiques que nous privilégions sont les suivantes :

- Des titres bénéficiant de pricing power, capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants,
- Des entreprises dont le momentum des bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité,
- Des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment dans la transition énergétique,
- Des entreprises susceptibles de bénéficier des plans de relance et de sortir gagnantes structurelles de la crise et/ou capable de tirer profit des mutations fondamentales,
- Renforcer la consommation dans un contexte de réouverture des économies au fur et à mesure de l'amélioration des conditions sanitaires (services, loisirs, tourisme)

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Performance annuelle

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	C cap	15.60%
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	I cap	17.24%
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	R cap	15.61%
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	J cap	17.24%
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	A cap	11.82% (création de la part le 15/02/21)
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	B cap	11.84% (création de la part le 15/02/21)

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (EUR) :

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
NOVO NORDISK-B	DK0060534915	3262367.52	2285247.36
TETRA TECH INC	US88162G1031	2992778.94	739922
ASTRAZENECA PLC	GB0009895292	3204762.86	472878.2
ALCON INC	CH0432492467	2775008.15	581074.8
SOLAREEDGE TECHNO	US83417M1045	1514110.73	1573820.77
ORSTED A/S	DK0060094928	751050.72	2182611.12
L'OREAL	FR0000120321	2601291.44	0
ESSILORLUXOTTICA	FR0000121667	0	2598200.52
GIVAUDAN-REG	CH0010645932	1221253.35	1185436.99
BNP-FR BP CAS IN	FR0007496047	0	2257591.4

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Néant.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intervenus au cours de l'exercice

- Création de 2 nouvelles part A et B (parts réservées à la commercialisation par des intermédiaires financiers)
- Ajout article 9 SFDR
- Modification du pourcentage des FDG versé en don
- Ajout d'un indice de référence et mise en place de FGDV (suppression CDM)
- Changement d'adresse du siège de la société de gestion
- Mise à jour du nom du prestataire spécialisé ISR (ISS ESG)

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Néant

3 – Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2020 pour répondre précisément à l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM (www.meeschaertassetmanagement.com)

Le fonds a obtenu le label ISR en octobre 2019 pour une période de 3 ans. Soutenu par les pouvoirs publics, il vise à offrir aux épargnants une meilleure visibilité sur les produits ISR en s'assurant de leur transparence et de l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) à leur gestion, devant répondre à une mesure concrète des impacts positifs en faveur d'une économie durable. Retrouver toutes les informations sur ce label sur www.lelabelisr.fr

Empreinte Carbone

Dans le cadre de la loi de Transition Énergétique et Écologique (article 173), bien que non soumis à l'obligation de publier un rapport, Meeschaert Asset Management a réalisé en 2022 l'évaluation de l'empreinte carbone et la contribution à la transition énergétique et écologique de certains portefeuilles. Le FCP MAM Transition Durable Actions affiche, au 28/02/2022 une intensité carbone de 95,44 tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis. Ces informations s'intègrent dans le rapport d'impact du fonds, publié en 2022. Ce rapport présente également l'empreinte eau, l'empreinte alimentation, l'empreinte Océans, l'empreinte transition juste (sociale), mais aussi des indicateurs d'impacts sur les droits humains ainsi que des indicateurs liés à la gouvernance. De plus, l'empreinte carbone est calculée et publiée, chaque mois, sur le reporting mensuel du fonds.

La politique ESG ainsi que le Code de Transparence du fonds explique toute la démarche d'intégration des enjeux climatiques, et plus généralement ESG, dans le fonds.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaertassetmanagement.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 31/12/2021, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 56.30 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Au jour de la publication du Rapport de Gestion, la Société de Gestion ne dispose pas des éléments nécessaires au calcul du % d'actifs investis alignés sur la Taxonomie. Elle s'engage à le produire et à le diffuser dès que possible. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Eléments qualitatifs

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- Eléments quantitatifs

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2021 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 4 007 k€
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 266 k€.
- Nombre de bénéficiaires : 49.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 162 k€ .
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 2 657 k€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021**

MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	92 505 646,35	70 590 715,85
Actions et valeurs assimilées	92 505 646,35	68 329 883,45
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	92 505 646,35	68 329 883,45
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	2 260 832,40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	2 260 832,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	142 816,56	227 820,87
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	142 816,56	227 820,87
COMPTES FINANCIERS	1 098 576,32	5 161 949,00
Liquidités	1 098 576,32	5 161 949,00
TOTAL DE L'ACTIF	93 747 039,23	75 980 485,72

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	88 209 933,42	73 359 361,45
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 315 019,82	3 274 254,58
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 017 316,47	-827 743,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	93 507 636,77	75 805 872,33
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	239 402,46	174 613,39
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	239 402,46	174 613,39
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	93 747 039,23	75 980 485,72

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	112,88	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	804 107,61	434 047,69
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	804 220,49	434 047,69
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	11 320,61	14 606,93
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	11 320,61	14 606,93
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	792 899,88	419 440,76
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 767 528,34	1 109 660,96
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-974 628,46	-690 220,20
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-42 688,01	-137 523,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 017 316,47	-827 743,70

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Le fonds détient un ligne d'actions ROUGIER SA (FR000037640) qui représente 0,00 % de l'actif le 31 décembre 2021. La cotation de ces titres est suspendue depuis le 22 février 2018.

Compte tenu des informations disponibles sur la société (plan de sauvegarde validé par le tribunal de commerce en février 2019, environnement défavorable pour le redressement de la société), la société de gestion a décidé de valoriser ces titres à 0 depuis le 8 octobre 2019.

En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les recouvrements éventuels à recevoir lors des processus de sauvegarde ou de liquidation de ces sociétés.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management, indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013430576 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R : Taux de frais maximum de 2,30 % TTC

FR0013430592 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J : Taux de frais maximum de 0,90 % TTC

FR0013430584 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I : Taux de frais maximum de 0,90 % TTC

FR0000970949 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C : Taux de frais maximum de 2,30 % TTC

FR0014001SZ1 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B : Taux de frais maximum de 2,30% TTC

FR0014001T08 - MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A : Taux de frais maximum de 2,30% TTC

Modalité de calcul de la commission de sur performance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du Fonds Commun de Placement et l'indicateur STOXX Global 1800.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue selon la méthode indiquée, ceci signifie que le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le fonds. Cette méthode revient à comparer l'actif brut (hors commission de surperformance) du fonds à l'actif brut théorique d'un fonds suivant l'indicateur de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur, STOXX Global 1800 (SXW1R Index) après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 15% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 15% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachats de parts, s'il y a une provision pour frais variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est définitivement acquise à la société de gestion.

A compter du 1er octobre 2021, afin que toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

La date de chaque cristallisation de la période de référence coïncide avec l'exercice comptable du Fonds. La première période de référence s'étalera du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2022.

La commission de surperformance est payée annuellement au profit de la société de gestion sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au : 31/12/2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	75 805 872,33	36 463 698,50
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	18 666 100,41	34 227 819,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 525 522,77	-6 576 270,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 681 209,99	4 094 473,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-237 310,08	-831 859,49
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-292 497,49	-474 516,31
Différences de change	2 302 009,42	-832 823,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 082 403,42	10 425 571,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>19 559 349,54</i>	<i>14 476 946,12</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-14 476 946,12</i>	<i>-4 051 375,12</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-974 628,46	-690 220,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	93 507 636,77	75 805 872,33

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 098 576,32	1,17
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 098 576,32	1,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	38 244 819,88	40,90	9 719 868,35	10,39	2 860 720,24	3,06	5 120 749,02	5,48
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	11 449,32	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	131 367,24
	Coupons et dividendes en espèces	11 449,32
TOTAL DES CRÉANCES		142 816,56
DETTES		
	Rachats à payer	67 783,81
	Frais de gestion fixe	165 670,06
	Frais de gestion variable	5 948,59
TOTAL DES DETTES		239 402,46
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-96 585,90

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A		
Parts souscrites durant l'exercice	103,137	16 797,33
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	103,137	16 797,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	103,137	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B		
Parts souscrites durant l'exercice	152,762	24 112,38
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	152,762	24 112,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	152,762	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	265 337,703	11 580 442,48
Parts rachetées durant l'exercice	-167 986,824	-7 341 922,87
Solde net des souscriptions/rachats	97 350,879	4 238 519,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 446 598,233	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	162,898	2 263 475,87
Parts rachetées durant l'exercice	-109,937	-1 589 168,12
Solde net des souscriptions/rachats	52,961	674 307,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	641,694	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-239,614	-3 226 031,11
Solde net des souscriptions/rachats	-239,614	-3 226 031,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	129,087	
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R		
Parts souscrites durant l'exercice	180 854,417	4 781 272,35
Parts rachetées durant l'exercice	-49 252,668	-1 368 400,67
Solde net des souscriptions/rachats	131 601,749	3 412 871,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	458 953,290	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	102,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	121,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 407 350,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	2 039,83
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	76 799,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,02
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 919,91
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue .»

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	31 479,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	245 726,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 988,82
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue .»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 017 316,47	-827 743,70
Total	-1 017 316,47	-827 743,70

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-187,79	0,00
Total	-187,79	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-274,58	0,00
Total	-274,58	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-856 300,82	-713 003,47
Total	-856 300,82	-713 003,47

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 051,09	-6 035,62
Total	4 051,09	-6 035,62

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	836,66	-3 779,35
Total	836,66	-3 779,35

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-165 441,03	-104 925,26
Total	-165 441,03	-104 925,26

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 315 019,82	3 274 254,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	6 315 019,82	3 274 254,58

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 029,19	0,00
Total	1 029,19	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 526,86	0,00
Total	1 526,86	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 645 798,92	2 396 692,81
Total	4 645 798,92	2 396 692,81

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	643 317,05	322 762,93
Total	643 317,05	322 762,93

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	129 401,98	202 116,00
Total	129 401,98	202 116,00

	31/12/2021	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	893 945,82	352 682,84
Total	893 945,82	352 682,84

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	8 481 691,26	7 153 140,80	36 463 698,50	75 805 872,33	93 507 636,77
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	17 300,19
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	103,137
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	167,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	9,97
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,82
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	25 627,61
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	152,762
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	167,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	9,99
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,79
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C en EUR					
Actif net	8 481 691,26	7 153 140,80	31 242 278,97	55 447 239,48	68 726 394,72
Nombre de titres	282 037,443	262 659,752	892 912,079	1 349 247,354	1 446 598,233
Valeur liquidative unitaire	30,07	27,23	34,98	41,09	47,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,54	0,55	1,83	1,77	3,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,20	-0,18	-0,14	-0,52	-0,59

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I en EUR					
Actif net	0,00	0,00	1 174 378,84	7 501 930,30	9 586 318,72
Nombre de titres	0,00	0,00	109,789	588,733	641,694
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	10 696,68	12 742,50	14 939,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	276,05	548,23	1 002,52
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	3,16	-10,25	6,31
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J en EUR					
Actif net	0,00	0,00	2 492 779,11	4 697 748,32	1 928 289,09
Nombre de titres	0,00	0,00	233,021	368,701	129,087
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	10 697,65	12 741,34	14 937,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	276,44	548,18	1 002,44
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	3,71	-10,25	6,48
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R en EUR					
Actif net	0,00	0,00	1 554 261,58	8 158 954,23	13 223 706,44
Nombre de titres	0,00	0,00	73 219,853	327 351,541	458 953,290
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	21,22	24,92	28,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,55	1,07	1,94
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,13	-0,32	-0,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	56 800	2 315 168,00	2,47
NORDEX AG	EUR	58 180	809 283,80	0,87
TOTAL ALLEMAGNE			3 124 451,80	3,34
DANEMARK				
NOVO NORDISK AS	DKK	24 540	2 425 488,14	2,59
TOTAL DANEMARK			2 425 488,14	2,59
ESPAGNE				
IBERDROLA SA	EUR	111 800	1 163 838,00	1,24
TOTAL ESPAGNE			1 163 838,00	1,24
ETATS-UNIS				
ADOBE INC	USD	5 900	2 953 959,03	3,16
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	USD	8 100	2 175 972,10	2,33
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	21 000	3 501 730,53	3,74
BALL CORP	USD	35 600	3 025 968,57	3,24
CALIFORNIA WATER SERVICE GROUP	USD	53 400	3 388 066,40	3,63
ECOLAB	USD	12 500	2 589 064,98	2,77
ESSENTIAL UTIL RG	USD	52 900	2 507 682,32	2,68
FIRST SOLAR INC	USD	31 700	2 439 494,97	2,61
SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	USD	9 900	2 452 448,35	2,62
TETRA TECH INC	USD	18 800	2 818 506,09	3,01
WASTE MANAGEMENT INC	USD	24 600	3 625 057,39	3,88
XYLEM	USD	30 400	3 218 760,37	3,44
TOTAL ETATS-UNIS			34 696 711,10	37,11
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	20 000	3 066 400,00	3,28
ALSTOM	EUR	42 500	1 326 850,00	1,42
BIO-UV GROUP SAS	EUR	120 000	628 800,00	0,67
CARBIOS	EUR	18 384	687 193,92	0,73
ENGIE	EUR	127 630	1 660 976,82	1,78
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	21 500	629 950,00	0,67
KALRAY SADIR	EUR	8 000	253 600,00	0,27
L'OREAL	EUR	7 900	3 293 905,00	3,52
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	23 000	669 300,00	0,71
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	8 500	1 225 275,00	1,31
NEOEN SA	EUR	17 500	667 800,00	0,72
ROBERTET	EUR	3 300	3 217 500,00	3,44
ROUGIER S.A.	EUR	2 200	2,20	0,00
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	7 100	1 224 466,00	1,32
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	105 712	3 410 269,12	3,65
VOLTALIA	EUR	53 600	1 053 776,00	1,13
TOTAL FRANCE			23 016 064,06	24,62
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	31 900	3 349 500,00	3,58
TOTAL IRLANDE			3 349 500,00	3,58

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
HERA SPA	EUR	171 000	626 031,00	0,67
TOTAL ITALIE			626 031,00	0,67
JAPON				
KURITA WATER INDS JPY50	JPY	22 000	921 306,95	0,99
TOTAL JAPON			921 306,95	0,99
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	4 920	3 476 964,00	3,72
CSM NV	EUR	43 500	1 802 640,00	1,93
TOTAL PAYS-BAS			5 279 604,00	5,65
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	27 700	2 860 720,24	3,06
LINDE PLC	USD	11 600	3 548 108,78	3,79
TOTAL ROYAUME-UNI			6 408 829,02	6,85
SUEDE				
ALFA LAVAL	SEK	49 900	1 773 953,93	1,89
TOTAL SUEDE			1 773 953,93	1,89
SUISSE				
ALCON INC	CHF	36 800	2 876 035,23	3,08
GIVAUDAN-REG	CHF	390	1 809 002,03	1,94
NESTLE NOM.	CHF	25 600	3 157 936,31	3,38
SIKA AG-REG	CHF	5 100	1 876 894,78	2,00
TOTAL SUISSE			9 719 868,35	10,40
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			92 505 646,35	98,93
TOTAL Actions et valeurs assimilées			92 505 646,35	98,93
Créances			142 816,56	0,15
Dettes			-239 402,46	-0,25
Comptes financiers			1 098 576,32	1,17
Actif net			93 507 636,77	100,00

Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part B	EUR	152,762	167,76
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part I	EUR	641,694	14 939,08
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part J	EUR	129,087	14 937,90
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part R	EUR	458 953,290	28,81
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part A	EUR	103,137	167,73
Parts MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	EUR	1 446 598,233	47,50

